

## Formation des séniors et des adultes

La population suisse est vieillissante, si bien que la proportion d'actifs de 55 ans et plus continuera d'augmenter. En effet, cette part a augmenté de 18% au cours des cinq dernières années, pour atteindre 826'000 personnes en 2020. Cependant, entre 2015 et 2019, le taux de chômage des personnes âgées entre 50 et 64 ans est resté plus ou moins stable, mais il a augmenté en 2020 pour toutes les catégories d'âge en raison de la pandémie. Or malheureusement, le chômage de **longue durée augmente avec l'âge**. En effet, en 2020, la part des 55-64 ans qui restent au chômage plus d'un an était de 52%, contre 28% chez les 25-39 ans. Ainsi, selon l'USS, nombreux sont les chômeurs qui sortent du système au bout de longues recherches infructueuses. Ils ont davantage de **risques de se retrouver à l'aide sociale**. En effet, la proportion des personnes âgées de 50 à 64 ans qui recourent à ce dernier filet est passée de 1,9% à 3% depuis 2005, soit une part bien plus élevée que dans les autres classes d'âge.

Actuellement, le rôle de la formation se résume à trois domaines : l'école obligatoire, la formation post-obligatoire mais initiale et la formation continue. Ainsi, la formation des aînés n'est que peu soutenue, alors qu'elle joue un rôle intégratif et de qualité de vie essentiel. Cette vision n'est pas durable. En effet, la formation des aînés permet un échange bénéfique de toute l'expérience acquise durant leur vie professionnelle, associative et personnelle.

Plus que jamais, le marché du travail évolue, notamment en raison de la technologie, des nouvelles méthodes de travail et des nouveaux moyens de production. Ainsi, l'enjeu de la formation réside de plus en plus dans celui des qualifications à entretenir, et à développer tout au long de la carrière. En effet, l'évolution des compétences tout au long de la vie est une condition essentielle pour la réussite de son parcours professionnel.

Il est donc nécessaire de mettre en place une stratégie de formation des adultes. En effet, la meilleure voie pour éviter la précarité ou d'en sortir est une formation, d'autant plus que plus la durée du chômage est longue, plus la réintégration au sein du marché de l'emploi est difficile. Cependant, un bon niveau de formation n'est pas une garantie absolue contre le chômage ou même l'aide sociale, mais il est évident qu'il augmente les chances d'autonomie économique. La formation constitue donc un plus autant pour les individus que pour les collectivités à court, moyen et long terme.

Une politique innovante en matière de formation continue des aînés permettrait d'éviter certaines désociabilisations et renforcerait les liens entre les générations. Plus généralement, elle renforcerait le lien social de la société bernoise. Par ailleurs, des citoyens épanouis et compétents participent non seulement sur le plan culturel et social, mais aussi sur le plan financier, via les impôts et les assurances sociales.

Heureusement, certains acteurs privés ont déjà développé certains aspects de l'offre dans ce domaine, par exemple l'Université du troisième âge. Ainsi, il convient que le Conseil-exécutif soutienne davantage l'effort des acteurs privés pour améliorer l'offre de formation des aînés. **Il est donc essentiel que le Conseil-exécutif mette en place un concept global de formation des aînés, se basant sur les besoins existants et futurs. Il définira l'ensemble des mesures utiles aux personnes souhaitant renforcer leurs compétences ou qui risquent l'éviction du marché du travail. Ce concept soulignera aussi la volonté du Conseil-exécutif de mettre en place et de soutenir les**

mesures destinées à encourager la formation des aînés, mais aussi à le faire connaître et d'en faciliter l'accès par l'intermédiaire d'outils de promotion.